

Cotonou, le 1^{er} juin 2016

oooooooooooo

Le Président

A

Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération

Cotonou

N°011/AMPR/BE/Pt/SG/2016

Objet: Citation des Ambassadeurs et autres Chefs de Mission dans l'Ordre National du Bénin

Références : - Relevé N°41/SGG/Rel du 17 septembre 1998

- Communication N°1322/98
- Décret N°2000-663 du 29 décembre 2000
- M/L N°003/AMPR/Pt/SG/2016 du 03 février 2016

Monsieur le Ministre et Cher Président d'Honneur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, conformément à ma lettre citée en quatrième référence, l'Association des Ambassadeurs et Ministres Plénipotentiaires du Bénin à la Retraite a demandé à votre prédécesseur de bien vouloir soumettre à la haute appréciation du Président de la République, Grand Maître de l'Ordre National du Bénin, sa requête relative à la citation des Ambassadeurs et autres Chefs de Mission dans l'Ordre National, à titre de régularisation, en tenant compte du Relevé des Décisions du Conseil des Ministres visé supra.

La Décision du Conseil des Ministres prescrit de «*citer les Ambassadeurs nouvellement nommés dans l'Ordre National du Bénin avant de rejoindre leur nouveau poste*». Eu égard au fait que cette Décision a été mise en œuvre de manière disparate, le Bureau Exécutif, sur recommandation de la Première Session Ordinaire de l'Assemblée Générale, du 27 novembre 2014, voudrait appeler votre aimable attention sur la nécessité de régulariser le cas des Ambassadeurs, des autres Chefs de Mission, des Hauts Fonctionnaires et de certains collègues décédés, diplomates de carrière, nommés par Décret et ayant assumé de hautes fonctions au niveau des structures de l'Etat et qui n'ont pas été cités dans l'Ordre National, avant d'être admis à faire valoir leurs droits à la retraite.

Je voudrais aussi préciser que les Ambassadeurs sont appelés, dans l'exercice de leurs fonctions et selon les textes en vigueur, à procéder à la réception dans l'Ordre National du Bénin, au nom du Président de la République, des récipiendaires béninois et des personnalités étrangères.

Madame la Grande Chancelière approchée à cet effet, avait invité en 2011, l'Ambassadeur Raymond Connolly VIGNIKIN, ancien Directeur du Protocole d'Etat, à participer à une séance du Conseil de l'Ordre à l'effet de statuer sur le cas des Ambassadeurs nouvellement nommés. Cette démarche a abouti à la prise du Décret N°2014-388 du 02 juillet 2014 portant nomination et/ou promotion à titre exceptionnel et civil dans l'Ordre National du Bénin d'une trentaine d'Ambassadeurs du Bénin.

C'est pour régulariser les cas d'omission constatés que je vous sou mets en annexe, la liste exhaustive des membres de l'AMPR devant bénéficier de distinction à titre exceptionnel ou à titre posthume.

Je vous serais particulièrement reconnaissant, en votre double qualité de Ministre des Affaires Etrangères et de Président d'Honneur de l'AMPR, des dispositions qu'il vous plaira de faire prendre par le Président de la République, Grand Maître de l'Ordre, afin que la citation des Collègues concernés dans l'Ordre National du Bénin puisse intervenir, dans les délais que vous jugerez les meilleurs.

Veillez agréer, **Monsieur le Ministre et Cher Président d'Honneur**, l'assurance ma haute considération.

P.J. : 01

Jacques ADANDE
Ambassadeur